

# **3ème principe biblique de gestion financière : offrir à Dieu nos prémices**

---

## **Honorer Dieu en lui offrant une partie de nos revenus fait partie du culte biblique**

### **Le livre des Proverbes demande qu'on offre à Dieu le meilleur de nos récoltes**

Livre biblique des Proverbes 3 v 9

« Honore le Seigneur en lui offrant une part de tes revenus, donne-lui le meilleur de tes récoltes. » FC

« La première part de tes récoltes. » PDV

« Les prémices de tout ton revenu » Col

## **Honorer Dieu avec les prémices de tous nos revenus est un principe biblique de gestion financière**

En reconnaissance que tout nous vient de Dieu et pour lui manifester notre reconnaissance pour sa bonté à notre égard la sagesse biblique nous demande d'offrir à Dieu la 1ère part de tous nos « increase », « nos revenus », nos gains : 1ers fruits, 1ers légumes et céréales, 1ers animaux , 1ers euros ... Cela est la part de choix qui lui revient de fait ! Cela fait partie « *d'honorer Dieu* » , du culte rendu à Dieu sous tous les cieux et dans tous les âges !

**Notons que ce commandement biblique relève non de la loi de Moïse mais de la loi de la sagesse !**

## **" Messire Dieu - Premier servi " - En matière d'argent ce devrait être Dieu d'abord !**

En matière d'argent c'est généralement moi d'abord, les autres ensuite et Dieu tout à la fin ! Mais si vous voulez devenir un chrétien pratiquant je vous invite à inverser cet ordre !

Vous connaissez la pratique de la circoncision ? Elle consiste à ôter « *la part qui revient à Dieu* » !

De même chez les vrais croyants il devrait y avoir une marque de notre appartenance à Dieu sur nos revenus !

Cette marque c'est la circoncision financière où on ôte non le prépuce mais le prémice pour Dieu !

Les revenus d'un chrétien devraient être des revenus circoncis qui ont fléchi les genoux devant Jésus !

# **La pratique de la dîme dans la Bible**

Jacob librement et bien avant que soit écrite la loi de Moïse fixera à 10% le montant de cette part qui revient à Dieu : « *je lui donnerai le 10ème de tout ce qu'il m'accordera* » Genèse 28 v 22

Son ancêtre Abraham avait lui aussi fixé librement à 10% le montant de la part offerte à Melchisédech ! Voir Genèse 14

Il est attesté que cela était aussi une pratique dans les cultes païens pré-mosaïques !

Tout comme les 10 doigts des mains : 10 % est un signe de plénitude, d'une offrande complète !

## **Cette intuition d'offrir à Dieu la dîme de nos gains d'où vient-elle ?**

Juste un hasard ou une loi inscrite par le Créateur dans la fabrique même de l'être humain ?

Romains 2 v 15 : « *ils montrent par là que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur ; leur conscience aussi en rend témoignage* » NBS

Cette loi était écrite dans le cœur de Jacob et d' Abraham avant d'être écrite sur les tablettes de Moïse !

## **Le commandement de la dîme dans la loi Mosaïque**

Plus tard la loi de Moïse va venir légiférer sur le montant que doit représenter cette part due à Dieu : en hébreu le « *maaser* », « *le dixième* », la dîme !

Remarque : Dans la loi de Moïse il existe aussi des règles et recommandations par rapport aux contributions volontaires qui elles ne sont pas obligatoires !

## **Dans la loi de Moïse y a-t-il une ou plusieurs dîmes ?**

C'est là la question posée par Emile Nicole professeur d'"Ancien Testament à la Faculté Libre de Théologie Évangélique de Vaux-sur-Seine.

Selon John Mac Arthur bibliciste internationalement reconnu on trouverait 3 dîmes dans la loi de Moïse :

### **1. Celle utilisée pour le salaire des Lévites**

Lév 27 v 30 : « *On devra consacrer au Seigneur un dixième des produits de la terre et des fruits des arbres ; c'est la part qui lui est réservée.* » FC

v 32 : « *En ce qui concerne les bœufs, les moutons et les chèvres, une bête sur dix est marquée pour être consacrée au Seigneur* »

Cette 1ère dîme qui est réservée à Dieu, Dieu dit qu'il veut qu'elle revienne aux Lévites

Nb 18 v 21 : « *voici le salaire que j'accorde aux lévites, pour le service qu'ils accomplissent à la tente de la rencontre : je leur donne en partage la dîme, c'est-à-dire un dixième de tout ce qui est produit en Israël.* »

v 23, 24 : « *Les lévites ne posséderont pas de territoire comme les autres tribus d'Israël, mais je leur donnerai en partage les dîmes que les Israélites doivent m'offrir.* »

## **2. Celle utilisée pour les cérémonies au temple**

Deut 14 v 24 à 26 : « Quand le Seigneur votre Dieu vous accordera d'abondantes récoltes, vous ne pourrez peut-être pas transporter ce que vous avez mis de côté jusqu'au lieu qu'il aura choisi pour y manifester sa présence, parce que la route sera trop longue. 25 Si c'est le cas, vous vendrez ces réserves et vous apporterez l'argent au sanctuaire du Seigneur votre Dieu. Là, vous achèterez tout ce dont vous aurez envie, bœufs, moutons ou chèvres, vin ou autres boissons alcooliques, et en présence du Seigneur votre Dieu, vous les consommerez joyeusement avec vos familles. »

## **3. Celle utilisée pour nourrir les pauvres**

Deut 14 v 28 à 29 : « Tous les trois ans, vous mettrez de côté la part de récolte de l'année en cours et vous l'entreposerez dans vos villes. 29 Les lévites, qui ne possèdent pas de territoire au milieu de vous, pourront venir s'y ravitailler, ainsi que les étrangers, les orphelins et les veuves qui vivent parmi vous. Ils y trouveront de quoi se rassasier. »

## **L'entretien du temple de Jérusalem était lui pourvu par une Taxe annuelle !**

Ex 30 : « Le Seigneur dit encore à Moïse : 12 « Lorsque tu feras le recensement des Israélites, chacun d'eux me payera une taxe ... de cinq grammes d'argent ... Cet argent sera prélevé en ma faveur 14 sur tous les Israélites recensés, de vingt ans et plus. 15 Un riche ne versera pas davantage, ni un pauvre moins que cinq grammes d'argent ; chacun versera en ma faveur le montant indiqué ... 16 Quand tu auras recueilli tout cet argent des mains des Israélites, tu l'utiliseras pour l'entretien de la tente de la rencontre. »

Mt 17 v 24 : « Quand Jésus et ses disciples arrivèrent à Capernaüm, ceux qui percevaient l'impôt du temple s'approchèrent de Pierre et lui demandèrent : « Votre maître ne paie-t-il pas l'impôt du temple ? »

Tout cela combiné dit John Mac Arthur correspond à 25% prélèvements obligatoires ! C'est une part très conséquente !

Selon d'autres il s'agirait d'une seule et même dîme mais avec différentes affectations !

## **Qu'a dit Jésus à propos de la pratique de la dîme ?**

### **" Payez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu "**

Cette célèbre phrase qu'on peut lire en Matthieu 22 v 21 réaffirme qu'il y a bel et bien pour Jésus une part financière qui revient à Dieu de droit !

### **" C'est là ce qu'il faut pratiquer sans omettre le reste "**

Évangile de Luc 11 v 42 : Jésus dit « Mais malheur à vous, Pharisiens ! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de la rue, et de toutes les plantes potagères, et que vous négligez la justice et l'amour de Dieu : c'est là ce qu'il fallait pratiquer **sans omettre le reste.** » Col

« You should tithe, yes, but you should not leave these other things undone » en anglais.

Notons que Jésus ici ne dit pas comme il l'a dit à propos du culte rendu au temple de Jérusalem que cette loi de

la dîme a pris fin ( Voir Jean 4:21-24) au contraire il affirme que nous ne devrions pas l'omettre !

## **" Si votre justice ne surpassé pas celle des scribes et des pharisiens "**

Évangile de Matthieu 5 v 20 « Je vous l'affirme : si vous n'êtes pas plus fidèles à la volonté de Dieu que les maîtres de la loi et les Pharisiens, vous ne pourrez pas entrer dans le Royaume des cieux. »

« Je vous le dis, si votre justice ne surpassé pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez jamais dans le royaume des cieux. » NBS

Selon Jésus dans la Nouvelle Alliance on ne peut pas honorer Dieu en lui offrant moins que ce que lui offraient les scribes et les pharisiens !!! On est appelé au contraire à faire plus, à les surpasser ! Si notre amour pour Dieu, notre reconnaissance pour sa bonté à notre égard, notre niveau de confiance en lui ne surpassé pas celui des scribes et pharisiens avons-nous vraiment goûté sa grâce ?

## **Que dit Paul à propos de la dîme ?**

Paul « Je ne suis pas soumis à la loi de Moïse » 1 Cor 9 v 20 mais d'ajouter aussitôt :

« Je suis soumis à la loi de Christ » 1 Cor 9 v 21

Or puisque Jésus a clairement enseigné que la part qui revient à Dieu doit lui être rendue, pour Paul la dîme fait partie de la loi de Christ.

## **Qu'enseigne l'épître aux Hébreux au sujet de la dîme ?**

Épître aux Hébreux 7 v 12 « Lorsque le sacerdoce est changé, il y a nécessairement aussi un changement de loi » NBS

Le sacerdoce lévitique a été changé certes mais pour être remplacé par un sacerdoce encore meilleur le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédec : Hébreux 7 v 17 : « Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédek. »

Le changement du Nouveau Testament ne consiste donc pas à l'abolition du sacerdoce mais selon Hébreux 7 v 19 à « l'introduction d'une espérance supérieure, par laquelle nous nous approchons de Dieu. »

Et l'auteur de l'épître aux Hébreux inspiré par le St Esprit de préciser à propos de Melchisédec Hébreux 7 v 6 : « lui, qui ne figure pas dans ... (les) généalogies (de Lévi), a soumis Abraham à la dîme » TOB

Si le grand prêtre Melchisédec a soumis Abraham à la dîme n'est-ce pas là une préfiguration de Jésus notre grand-prêtre soumettant les croyants à la dîme pour financer le nouveau culte chrétien ?

## **Est-il juste, normal, biblique de payer un salaire aux pasteurs et ministres du culte ?**

### **Pour Jésus l'ouvrier mérite son salaire**

Il est à noter que dans la Nouvelle Alliance il y a des gens appelé comme les Lévites de L'Ancien Testament à ne

pas avoir de travail autre que celui de s'occuper de l'œuvre du Christ ! Quel plan Christ a t'il prévu pour qu'ils puissent vivre ?

«Ne prenez pas de sac pour le voyage. Emportez un seul vêtement. Ne prenez pas de sandales ni de bâton. En effet, l'ouvrier doit recevoir sa nourriture.» Matthieu 10:10 PDV

1 Cor 9 v : « 7 Avez-vous jamais entendu dire qu'un soldat serve dans l'armée à ses propres frais ? Ou qu'un homme ne mange pas du raisin de la vigne qu'il a plantée ? Ou qu'un berger ne prenne pas de lait du troupeau dont il s'occupe ? 8 Mais je ne me fonde pas seulement sur des exemples tirés de la vie courante, car la loi de Moïse dit la même chose. 9 Il est ... écrit dans (la) loi : « Vous ne mettrez pas une muselière à un bœuf qui foule le blé. » Dieu s'inquiète-t-il des bœufs ? 10 N'est-ce pas en réalité pour nous qu'il a parlé ainsi ? Assurément, cette parole a été écrite pour nous. Il faut que celui qui laboure et celui qui bat le blé le fassent avec l'espoir d'obtenir leur part de la récolte. 11 Nous avons semé en vous une semence spirituelle : serait-il alors excessif que nous récoltions une part de vos biens matériels ? 13 Vous savez sûrement que ceux qui sont en fonction dans le temple reçoivent leur nourriture du temple, et que ceux qui présentent les sacrifices sur l'autel reçoivent leur part de ces sacrifices. 14 De même, **Le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent la Bonne Nouvelle vivent de cette activité.** » FC

## Pour l'apôtre Paul les serviteurs de Dieu doivent être rémunérés

Galates 6:6 « Celui qui reçoit la parole de Dieu doit partager ses biens avec celui qui lui donne cet enseignement. Ne vous trompez pas à ce sujet: Dieu ne permet pas qu'on se moque de lui. Chacun récolte ce qu'il a semé. » PDV

1 Tim 5 v : « 17 Les anciens qui dirigent bien l'Église méritent un double salaire, surtout ceux qui ont la lourde responsabilité de prêcher et d'enseigner. 18 En effet, l'Écriture déclare ... « L'ouvrier a droit à son salaire. »

Tout comme pour le culte de l'Ancienne Alliance Dieu a prévu un salaire pour ses ouvriers ! Et ce salaire il viendra d'où ? Il ne tombera pas du ciel ! Non il viendra des poches, des porte-monnaie, des chéquiers, des cartes bancaires de ceux et celles qui bénéficient de leur travail !

## Ministère et bénévolat

Dans le cas de Paul nous voyons que parfois il a renoncé à ce salaire légitime en ne demandant pas de dîme dans le but de ne pas créer d'obstacles à son œuvre d'évangélisation :

" Nous avons semé en vous une semence spirituelle : serait-il alors excessif que nous récoltions une part de vos biens matériels ? Si d'autres ont ce droit sur vous, ne l'avons-nous pas à plus forte raison ? Cependant, nous n'avons pas usé de ce droit. Au contraire, nous avons tout supporté pour ne pas placer d'obstacle sur le chemin de la bonne nouvelle du Christ. " 1 Corinthiens 9 :11-12

" Quel est alors mon salaire ? C'est la satisfaction d'annoncer la bonne nouvelle gratuitement, sans user des droits que me confère la proclamation de cette bonne nouvelle. " 1 Corinthiens 9:18

Mais notons cependant que Paul recevait bien un soutien financier pour son ministère mais par le biais d'autres églises :

« Ou bien ai-je commis un péché en m'abaissant moi-même pour que vous soyiez élevés quand je vous ai annoncé gratuitement l'Evangile de Dieu? **J'ai dépouillé d'autres Eglises en recevant d'elles un salaire**

*pour vous servir. » 2 Corinthiens 11:7-8 S21*

*«Et lorsque j'étais chez vous et que je me suis trouvé dans le besoin, je n'ai été à la charge de personne, car les frères venus de Macédoine ont pourvu à ce qui me manquait. En tout, je me suis bien gardé d'être à votre charge, et je m'en garderai encore.» 2 Corinthiens 11:9 S21*

La question d'argent étant une question délicate et à cause que parfois on soupçonne les pasteurs de prêcher dans le but de s'enrichir Dieu peut conduire certains "ouvriers de Dieu" à renoncer à leur salaire comme Paul pour ne pas créer d'obstacle à l'évangile !

## **Pour résumer : qu'enseigne le Nouveau Testament à propos de la dîme ?**

La dîme n'a pas été instituée par, mais incorporée dans la loi de Moïse. Le principe du prélèvement de la dîme se situe hors du temps. Il concerne chaque croyant de chaque époque et dispensation !

Qu'honorer Dieu en prélevant la meilleure part de tous nos revenus fait donc bel et bien parti de la loi de Christ qui a été fait pour nous sagesse ! Le fait de rémunérer les ouvriers de Christ aussi !

Que les commandements de Dieu sous la Nouvelle Alliance doivent être revus à la hausse et non à la baisse :  
*«Oui, je vous le dis, obéissez à la loi mieux que les maîtres de la loi et que les Pharisiens. Sinon, vous n'entrerez pas dans le Royaume des cieux. »* parole de Jésus cité dans Matthieu 5:20 PDV

Qu'il revient à chacun selon sa situation, ses moyens, les saisons de sa vie de fixer le montant de cette part mais 10 % semble un minimum ! Zachée lui a fixé la barre à 50% !!!

Offrir la 1ère part de tous nos revenus à Dieu fait partie du culte chrétien et de la vie de base d'un disciple de Jésus comme la prière, la lecture de la Bible, la fréquentation d'communauté ...

C'est avec ces prémisses qu'on va payer un salaire aux serviteurs de Dieu et aussi soutenir les nécessiteux dans l'assemblée ! Le But n'est pas d'enrichir certains mais que chacun ai de quoi vivre !

## **Que dit l'Histoire de l'église au sujet de la dîme ?**

*« Selon Origène, Jérôme et Chrysostome, l'Eglise primitive, suivant l'exemple et l'enseignement de notre Seigneur et des apôtres, enseignait et pratiquait le don de la dîme »* Tom Rees

*« Les spécialistes de l'histoire de l'Eglise nous disent que le prélèvement de la dîme a été largement pratiqué dans l'Eglise depuis les temps apostoliques »* Stephen Olford

Ma Source : p 12 du livre "La Grace de donner" de Stephen Olford Editions Vida 1987

Voici ce que dit la Confession de foi des églises Foursquare : « *Nous croyons que le moyen prévu par Dieu pour soutenir son ministère et répandre l'Évangile est, conformément à son commandement, la dîme* ». »

## **Y'a-t-il des conséquences si on ne donne pas sa dîme ?**

Malachie 3 : « *7 Tout comme vos ancêtres avant vous, vous vous êtes écartés de mes enseignements, vous ne*

*les avez pas observés. Revenez à moi et je reviendrai à vous, je le déclare, moi, le Seigneur de l'univers. Mais voilà que vous dites : "Comment pouvons-nous revenir à toi ? " 8 Je vous réponds : Est-il normal de tromper Dieu ? Pourtant vous, vous me trompez ! "En quoi ? " me demandez-vous. Dans le versement de la dîme et dans vos offrandes. 9 Vous êtes sous le coup d'une grave malédiction parce que vous me trompez, vous, le peuple tout entier. 10 Apportez donc réellement tout ce que vous devez dans mon temple pour qu'il y ait toujours de la nourriture en réserve. Vous pouvez me mettre à l'épreuve à ce sujet, moi, le Seigneur de l'univers. Vous verrez bien que j'ouvrirai pour vous les vannes du ciel et que je vous comblerai de bienfaits. 11 J'empêcherai les insectes de détruire vos récoltes et de rendre vos vignes improductives, je vous le promets. 12 Toutes les nations étrangères vous déclareront heureux, car il fera bon vivre dans votre pays, je le déclare, moi, le Seigneur de l'univers. »*

Le prophète Malachie affirme que quand on retient sciemment la part qui revient à Dieu

### **Voilà à quoi on s'expose en ne donnant pas sa dîme volontairement**

- On est sous le coup d'une grave malédiction
- Les Lévites ont faim, obligé de négliger leur fonction pour chercher ailleurs leur subsistance,
- les caisses du temple sont vides
- Les insectes détruisent nos récoltes

Dieu ne couvre pas l'infidélité de son peuple ! Les conséquences sont là ! A nous de revenir à lui pas à lui de revenir vers nous !

Et que quand on est obéissant à ce 3ème principe biblique de gestion de nos finances

### **Voilà à quoi on peut s'attendre en donnant sa dîme**

- On libère la bénédiction de Dieu sur nos finances
- On ouvre les vannes du ciel
- Les réserves de la maison de Dieu sont pleines
- Les insectes sont empêchés de détruire
- On nous déclare heureux
- Il fait bon vivre dans le pays.

*« Pour qui observe tes commandements l'avantage est grand ! »*

La dîme n'est pas un talisman, un truc magique, elle n'est pas la clef à tous nos problèmes financiers ... notre foi n'est pas dans la dîme mais en Dieu ! Mais Dieu a promis de nous bénir si nous lui donnons fidèlement la meilleure part sur tous nos revenus !

Proverbes 3 v 9 et 10 : « Honore le Seigneur en lui offrant une part de tes revenus, donne-lui le meilleur de tes récoltes. 10 Alors tes greniers seront remplis de blé et tes tonneaux déborderont de vin. » FC

## **Autres bénéfices liés à la pratique de la dîme**

### **Donner sa dîme c'est l'arme secrète de Dieu pour porter un coup fatal à Mammon !**

Qu'au moins 10% tous nos revenus soient consacré à l'œuvre de Dieu est quelque chose que Mammon ne supporte pas ! Ça le rend fou de rage ! Donner les prémices de tous nos revenus est donc une déclaration ouverte d'émancipation par rapport à Mammon. Si tu n'es pas libre de le faire avec joie et zèle tu n'es pas libre par rapport à Mammon

### **Donner sa dîme c'est l'arme secrète de Dieu pour nous établir dans la foi du moineau !**

Rares sont en effet les chrétiens qui ont un excédent de 10% leur budget. « Je n'ai pas les moyens de prélever les prémices pour Dieu ! , c'est 10% qui va me manquer à la fin du mois ! Si je les donne pasteur je vais droit à la faillite ! »

« Mettez-moi à l'épreuve ... ! » c'est la seule fois dans la Bible où ça nous est permis ! Prélever les prémices nous met en position d'avoir besoin d'un miracle ! Cela fait entrer le surnaturel dans tes finances, te ramène à la dépendance du moineau ! C'est un test d'authentification de notre foi, une occasion de prouver qu'elle est réelle et pas juste verbale !

Il y a tant et tant de témoignages du genre : « *j'y comprends rien je donne la dîme de tous mes revenus et il m'en reste encore plus qu'avant !* » Comment l'expliquer ?

- Tu travailles plus qu'avant ? Non !

- Tu dépense moins qu'avant ? Non !

Tu as libéré la bénédiction surnaturelle de Dieu sur tes finances !!!

Il est connu aussi que les avares sont des gens malheureux et les généreux des gens joyeux ! Confirmant par-là les dires de Jésus : « il y a plus de joie à donner qu'à recevoir ». Actes 20 v 35

### **Voici un exemple biblique de réveil financier, de retour à la dîme avec ses conséquences**

En voici un : 2 Chroniques 31 v : « *4 Le roi ordonna à tous les habitants de Jérusalem de donner aux prêtres et aux lévites ce qui leur est dû, afin qu'ils puissent se consacrer entièrement aux tâches définies dans la loi du Seigneur. 5 Dès que cet ordre fut connu, les Israélites apportèrent en masse les premiers produits de leurs cultures, blé, vin, huile, miel et autres denrées, ainsi que la dixième partie de leurs récoltes. 6 Les habitants des villes de Juda, Israélites du Nord ou Judéens, amenèrent eux aussi la dixième partie de leur bétail, bœufs et moutons, ainsi que les offrandes consacrées au Seigneur leur Dieu. On fit des tas considérables des divers produits. 7 On commença à former des tas au troisième mois et on ne termina qu'au septième. 8 Lorsque Ézékiel et les dignitaires vinrent voir tout ce qui avait été apporté, ils remercièrent le Seigneur et Israël, son peuple. 9 Le roi interrogea les prêtres et les lévites au sujet de ces dons. 10 Le grand-prêtre Azaria, du clan de Sadoc, lui répondit : « Depuis que les gens ont commencé à apporter au temple ce qu'ils prélèvent de leurs récoltes, nous avons pu manger à satiété. Nous avons même eu des excédents considérables, car le Seigneur a béni son peuple. Ce qui est entassé ici, ce sont les excédents. » ! ...*

Avec le paquet d'excédents ils auraient pu s'acheter des BMW ou montres en or ! Mais les dîmes ce n'est pas fait

pour cela ! Un tel usage serait un détournement de fond !

« 20 En agissant ainsi dans tout son royaume, Ézékiel fit ce qui est bien et juste, ce qu'approuve le Seigneur son Dieu. »

Jésus ne nous a-t-il pas dit : « la moisson est grande et les ouvriers peu nombreux : priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson ! » ?

Pour cela nous avons besoin aussi de ce genre de réveil financier !!! Car les ouvriers de la moisson sont aujourd'hui obligés de quitter leurs champs de mission pour aller chercher à manger ! Enseigner aux chrétiens de ne plus donner leur dîme c'est encourager la pénurie d'ouvriers !

## **La dîme est une chose « qôdesh » c'est à dire consacrée à Dieu**

Consacrée pour un usage spécifique et dont je ne peux pas disposer à ma guise ! Les prémices ne nous appartiennent pas ! Elles ne doivent pas aller sur notre compte personnel. Même si nous avons l'intention de le rendre ... y'a de très grandes chances que Dieu ne la revoit jamais !

Un notaire à cours d'argent qui piocherait dans le compte séquestre prévu pour sécuriser les transactions immobilières est passible de prison !

De même Dieu nous confie une somme « qôdesh » les prémices pour que vous la déposiez sur le compte séquestre du Seigneur. Si elle va dans votre poche vous êtes un chrétien frauduleux !

Se rappeler de l'histoire d'Acan (il avait enterré dans sa tente quelque chose qui était « chérem » cad « consacré à Dieu, voué à l'interdit »).

« Lorsque nous gardons les prémices qui sont consacrés comme cherem , et que nous les ensevelissons au milieu de nos biens personnels, les conséquences ne touchent pas seulement notre personne, mais aussi ... notre assemblée ... Nous (Craig Hill et Earl Pitts) avons remarqué que là où les membres des assemblées sont des donneurs de dîmes « Il y a 1 ciel ouvert au-dessus de cette assemblée, ... dans cette assemblée, les affaires prospères, les maisons se vendent, les personnes ont 1 emploi et la communauté dans son ensemble tends à prospérer. » p 131

## **Voici 6 conseils de prudence et de sagesse concernant la pratique de la dîme**

### **1) Dieu éprouve notre fidélité**

Le 1er niveau où Dieu éprouve notre fidélité est dans le domaine des petites choses c.à.d. la gestion de notre argent !

S'il est avéré que nous ne sommes pas dignes de confiance à ce niveau-là, Dieu est refroidit de nous confier de plus grandes choses !

Luc 16 dit : « 10 Celui qui est fidèle dans les petites choses est aussi fidèle dans les grandes ; celui qui est malhonnête dans les petites choses est aussi malhonnête dans les grandes. 12 Et si vous n'avez pas été fidèles en ce qui concerne l'argent, qui vous donnera le vrai bien qui vous est destiné ? ».

## **2) Faut obéir à ce principe de la dîme librement et sans contrainte**

Aujourd'hui beaucoup de gens donnent les prémices de leurs revenus sous la contrainte voir la manipulation! Ils le font par peur et non avec joie ! Or « *Dieu aime celui qui donne avec joie !* »

Confession d'un enfant de pasteur : mon souvenir le plus lugubre est le moment des dîmes et offrandes : « *un silence s'abattait aussitôt sur l'auditoire, l'organiste se mettait à jouer 1 oraison funèbre, les gens avaient l'air si triste ... Quel soulagement quand c'était fini !* »

On donne nos prémices à Dieu par amour et par reconnaissance pas parce qu'on y est forcé, obligé ! 1 Cor 13 nous rappelle que tout ce qui n'est pas motivé par l'amour n'a pas de valeur !

Si tu donnes avec un cœur qui n'a pas envie de le faire : ne le fait pas !

## **3) Ne donne pas ta dîme juste par crainte d'être maudit !**

Ce n'est pas là une motivation juste !

## **4) Ne donne pas ta dîme par cupidité !**

C'est à dire avec comme motivation profonde l'enrichissement personnel ! Car on peut donner les prémices de tous nos revenus par amour des richesses !

## **5) Si tu es marié ne donne pas la dîme sans l'accord de ton conjoint !**

Sinon tu risques des embrouilles ! Cela vaut en particulier pour ce qui est des revenus communs !

## **6) A cause de l'ivraie ne jette pas le blé !**

Comme toujours chaque fois qu'il y a une bonne semence on va aussi trouver la présence d'ivraie ! Oui il existe autour de ce sujet de la dîme de nombreux abus, scandales et manipulations inadmissibles ; La dîme n'a jamais été ordonnée pour l'enrichissement personnel de quiconque ! Il faut donc dans ce domaine un contrôle, une surveillance par des gens honnêtes et compétents et aussi il faut confronter et punir les escrocs !

**Le 3ème principe biblique de gestion financière c'est d'honorer Dieu avec les prémices de tous nos revenus**

Lire la [4ème étape vers la bénédiction financière](#)